AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION MENSUELLE

ÉDITION DE LA STATION DE RHONE-ALPES (Tél. 37-20-56)
(AIN, ARDECHE, DROME, HAUTE-SAVOIE, ISERE, LOIRE, RHONE, SAVOIE)
Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux. 4, place Gensoul - LYON.
C. C. P. : LYON 9.430-12

ABONNEMENT ANNUEL [redacted] NF
15 F.

Lisez sur l'enveloppe de ce bulletin le numéro de votre région

1er supplément au bulletin N° 33 de Juin 1963
19 Juin 1963

VIGNE

AVERTISSEMENTS & INFORMATIONS

MILDIOU (toutes régions) BLACK-ROT (régions contaminées) OIDIUM (cépages sensibles) -
Renouveler d'urgence les traitements effectués contre ces diverses maladies sur toutes les vignes qui n'ont pas reçu de fongicide depuis les pluies des 13 et 14 juin.

De toutes façons, la croissance rapide de la vigne et le développement actuel du Mildiou nécessitent l'encadrement de la floraison par 2 traitements rapprochés.

Dans certaines régions viticoles averties d'urgence à la date du 15 juin, cet avis confirme seulement l'avis spécial.

VERS DE LA GRAPPE - Les traitements appliqués avant le 13 juin ne devront être renouvelés entre le 21 et le 23 juin que dans les régions suivantes:

- Loire, Ain, Hte Savoie et Savoie: en entier
- Rhône, Isère, Drôme et Ardèche: parcelles les plus élevées en altitude seulement.

Le vol de 1ère génération touchant à sa fin, seuls les produits à caractère curatif conservent leur intérêt pour ce traitement.

ARBRES FRUITIERS

AVERTISSEMENTS

TAVELURES - La fréquence des fortes pluies pendant la période du 28 mai au 14 juin fait peser la menace de sortie de nouvelles taches de façon désormais continue.

La période du 15 au 22 juin aura dû être obligatoirement marquée par au moins un traitement fongicide qui devra être renouvelé après chaque pluie importante tant que le bulletin ne donnera pas de conseil contraire.

CARPOCAPSE (pommier, poirier, prunier, noyer) - Renouveler d'urgence tous les traitements effectués avant le 13 juin.

D'autre part le premier traitement devra être étendu entre le 27 et le 30 juin aux régions suivantes:

AIN: 45 et 47	LOIRE: 3, 6, 7 et 8
ARDECHE: 148	RHONE: 27
DROME: 126 et 128	SAVOIE: 91
ISERE: 113, 114, 118 et 120	HTE SAVOIE: 62 et 64

Sur les arbres affaiblis, quelle qu'en soit la cause, utiliser un produit au D.D.T. à double dose en visant également tronc et charpente, pour lutter simultanément contre les Scolytes.

P/363

TORDEUSE ORIENTALE DU PECHER (pépinières) - Dans les départements de la Loire, de l'Ain, de la Hte Savoie et de la Savoie, où le vol de 1ère génération se prolonge, appliquer un nouveau traitement sur les seules parcelles qui n'en ont pas reçu depuis les pluies des 13 et 14 juin.

INFORMATIONS

ANTHRACNOSE DU CERISIER (coccomyces hiemalis) - Appliquer un traitement immédiatement après la récolte.

POU DE SAN JOSE (zones contaminées et de protection) - Le traitement contre la 2ère génération devra être effectué entre le 23 et le 28 juin et renouvelé environ 10 jours plus tard. On utilisera un produit à base de parathion.

COCHENILLE DU MURIER (Diaspis pentagona) - La destruction de cet insecte par les froids intenses de l'hiver est quasi totale. De sorte que des traitements spéciaux ne seront pas nécessaires cette année.

OIDIUM DU POMMIER - Ce champignon connait actuellement un regain d'activité qui justifie dans certains vergers l'adjonction d'un fongicide approprié aux traitements dirigés contre d'autres parasites.

PETITS FRUITS

MALADIES & RAVAGEURS du framboisier et du groseillier - Tous les traitements effectués avant le 14 juin devront être renouvelés d'urgence dans la mesure où l'état des fruits le permettra.

GRANDE CULTURE

AVERTISSEMENTS & INFORMATIONS

MILDIOU DE LA POMME DE TERRE (régions déjà visées par les bulletins précédents)

Un nouveau traitement devra être appliqué d'urgence sur toutes les parcelles qui n'en ont pas reçu depuis les pluies des 13 et 14 juin. Sur les autres parcelles, appliquer un nouveau traitement dans les 4 jours suivant la première pluie intervenue après la dernière application.

Sur les parcelles d'altitude plus élevée, attendre un avis ultérieur.

DORYPHORE - Les sorties d'adultes se prolongent et nécessitent l'adjonction d'un insecticide au prochain traitement.

L'Inspecteur de la Protection
des Végétaux
A.PITHIOUD

Le Contrôleur chargé des
Avertissements agricoles
P.LATARD

Imprimerie de la Station Rhône-Alpes
Directeur-gérant: L.BOUYX